

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 19 septembre 2024**

**N° 2024/078 - DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU  
CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le 19 septembre 2024 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 22, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 13 septembre 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Madame Nathalie PAOLUCCI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

**Étaient présents :**

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, Mme Anne-Marie VIALATOUX, M. Didier TREMOUREUX , Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-Jacques LE TARNEC, M. Denis FASANARO, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Véronique GLOVER, Mme Nathalie PAOLUCCI, Mme Samira GUERROUMI, Mme Teresa LOSSO, M. Mickaël ASSOUS , Mme Marie-Christine DIRRINGER, Mme Oriane LOUAIL, Mme Laurence GRANDJEAN, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

**Étaient représentés :**

M. Brice CHATEL, pouvoir à M. Pierre-Alexandre BAUX  
M. Jean-François FABRE, pouvoir à M. Denis FASANARO  
M. Richard DELLA-MUSSIA, pouvoir à Mme Sophie LE MONNIER  
Mme Martine LERFEL, pouvoir à M. Mickaël ASSOUS  
M. Christophe SIGNORET, pouvoir à Mme Véronique GLOVER  
Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jacques DRIESCH  
Mme Christiane CORNU, pouvoir à Mme Félicia BOISNE-NOC  
M. Hamza MOKHTARI, pouvoir à Mme Teresa LOSSO  
Mme Annie BOUDEVILLAIN, pouvoir à Mme Oriane LOUAIL  
M. Jean-Luc DOUBLET, pouvoir à Mme Marie-Christine DIRRINGER  
M. Emmanuel PUPPO, pouvoir à Mme Laurence GRANDJEAN

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal ... :	<b>33</b>
Membres en exercice .....	<b>33</b>
Membres présents .....	<b>22</b>
Membres excusés et représentés .....	<b>11</b>
Membre absent non représenté .....	<b>0</b>

Télétransmission Préfecture Nomenclature : 9.1 Numéro : 094-219400199-20240919- lmc113615-DE-1-1 Date réception : 26 septembre 2024
---

**OBJET : DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après examen et délibéré,

**PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Maire, en vertu de la délibération du Conseil municipal n°2020/007 du 05 juillet 2020, modifiée par les délibérations n°2021/056 du 04 mai 2021 et n°2021/099 du 28 septembre 2021, et n°2024/003 du 29 février 2024, portant délégation au Maire pour la durée du mandat d'une partie de ses attributions, en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ainsi qu'il suit :

Décision n°2024/060 du 23 avril 2024

Allocation et diffusion de billets pour les jeux olympiques et paralympiques – Convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la Commune

Décision n°2024/061 du 29 avril 2024

Subvention de la ville pour 2024 à l'association Comité du Val-de-Marne de la Ligue contre le cancer

Décision n°2024/062 du 29 avril 2024

Convention de subventionnement 2024 au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) de l'Agence Régionale de Santé (ARS) – Coopérative d'acteurs sport nutrition santé

Décision n°2024/063 du 29 avril 2024

Convention de subventionnement 2024 au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) auprès de l'Agence Régional de Santé (ARS)

Décision n°2024/064 du 29 avril 2024

Radiation du véhicule de marque FIAT Doblo 9929 SN 94

Décision n°2024/065 du 29 avril 2024

Abonnement à un service de base de données juridiques

Décision n°2024/066 du 03 mai 2024

Attribution du marché « Assistance à maîtrise d'ouvrage – ordonnancement, pilotage et coordination urbaine (OPCU. Projet de renouvellement urbain du QPV Bois l'Abbé » à Chennevières-sur-Marne

Décision n°2024/067 du 13 mai 2024

Convention de partenariat avec la société CARREFOUR pour participation à l'EMF CUP 2024

Décision n°2024/068 du 13 mai 2024

Convention de partenariat avec la Maison des Arts et de la Culture de Créteil

Décision n°2024/069 du 21 mai 2024

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle « Air de jeux » le 29 juin 2024

Décision n°2024/070 du 21 mai 2024

Mise à disposition d'une salle pour l'entraînement au tir des policiers municipaux

Décision n°2024/071 du 27 mai 2024

Approbation de l'avenant n°1 au marché « Mise en valeur du Fort de Champigny – Phase 3 : aménagement paysager »

Décision n°2024/072 du 28 mai 2024

Attribution du marché alloti « Plantation d'arbres et d'arbustes en site urbain et suivi de reprise » - lot n°1 : « travaux de préparation des fosses de plantation, de fourniture, la plantation, la garantie et l'arrosage sur 1 an » et lot n°2 : « suivie des plantations post garantie des arbres sur 2 ans »

Décision n°2024/073 du 31 mai 2024

Contrat de vente de représentation pour le spectacle Roméo et Juliette du 13 octobre 2024

Décision n°2024/074 du 04 juin 2024

Cession du parc photocopieur obsolète et hors d'usage de la ville

Décision n°2024/075 du 11 juin 2024

Convention d'occupation de logement communal entre la ville et Madame Chafika ROUSSEL

Décision n°2024/076 du 11 juin 2024

Avenant au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des assurances – assurance cyber risque

Décision n°2024/077 du 11 juin 2024

Demande de subvention auprès du Département du Val-de-Marne dans le cadre du plan 50 000 arbres

Décision n°2024/078 du 11 juin 2024

~~Modification de la régie avance du théâtre Roger Lafaille – ANNULEE~~

Décision n°2024/079 du 19 juin 2024

Mise à disposition de la salle Cordelle au bénéfice de Grand Paris Sud Est Avenir

Décision n°2024/080 du 20 juin 2024

Mise à disposition de salle au bénéfice de l'association « Couture et passion »

Décision n°2024/081 du 21 juin 2024

Droit de préemption urbain du 19.06.2024

Décision n°2024/082 du 27 juin 2024

Convention avec le Département du Val-de-Marne pour l'occupation temporaire du parc des Bordes

Décision n°2024/083 du 28 juin 2024

Contrat de cession spectacle « Le cake aux olives » le 03 mai 2025

Décision n°2024/084 du 1<sup>er</sup> juillet 2024

Contrat de cession spectacle « Le jour ou je suis devenue une chanteuse black » du 14 septembre 2024

Décision n°2024/085 du 1<sup>er</sup> juillet 2024

Contrat de cession spectacle « Juste une foi » du 16 novembre 2024

Décision n°2024/086 du 08 juillet 2024

~~Modification de la régie avance du théâtre Roger Lafaille – ANNULEE~~

Décision n°2024/087 du 08 juillet 2024

Convention dispositif Pass COP

Décision n°2024/088 du 10 juillet 2024

Mise à disposition de salle au bénéfice de l'association « Le bien allé de Chennevières »

Décision n°2024/089 du 10 juillet 2024

Mise à disposition de salle au bénéfice de l'association « AFASER »

Décision n°2024/090 du 10 juillet 2024

Mise à disposition de salle au bénéfice de l'association « Chennevières loisirs »

Décision n°2024/091 du 10 juillet 2024

Mise à disposition de salle au bénéfice de l'association « Clos Saint Vincent »

Décision n°2024/092 du 10 juillet 2024

Mise à disposition de salle au bénéfice de l'association « Comité de jumelage »

Décision n°2024/093 du 10 juillet 2024

Mise à disposition de salle au bénéfice de l'association « Aclai »

Décision n°2024/094 du 10 juillet 2024

Mise à disposition de salle au bénéfice de l'association « Les jardins des Bordes »

Décision n°2024/095 du 10 juillet 2024

Mise à disposition de salle au bénéfice de l'association « Atelier d'Arts Plastiques de Chennevières »

Décision n°2024/096 du 10 juillet 2024

Mise à disposition de salle au bénéfice de l'association « Gospel Family »

Décision n°2024/097 du 10 juillet 2024

Mise à disposition de salle au bénéfice de l'association « Zoomphoto94 »

Décision n°2024/098 du 10 juillet 2024

Mise à disposition de salle au bénéfice de l'association « FNACA »

Décision n°2024/099 du 10 juillet 2024

Mise à disposition de salle au bénéfice de l'association « Amira Culture »

Décision n°2024/100 du 10 juillet 2024

Convention relative à la mise en œuvre du dispositif école ouverte – vacances apprenantes – été 2024

Décision n°2024/101 du 10 juillet 2024

Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle du 14 juin 2025

Décision n°2024/102 du 10 juillet 2024

Convention de partenariat avec l'association « Les amis du MuMo » relative à l'étape du MuMox Centre Pompidou à Chennevières-sur-Marne du 29 au 31 juillet 2024

Décision n°2024/103 du 15 juillet 2024

Convention de partenariat avec Renault Chennevières

Décision n°2024/104 du 15 juillet 2024

Approbation du marché « travaux neufs et d'entretien de peinture et revêtement de sols »

Décision n°2024/105 du 15 juillet 2024

Attribution du marché « travaux neufs et entretien de clôtures de la ville de Chennevières-sur-Marne

Décision n°2024/106 du 16 juillet 2024

Convention de partenariat avec Carmila Pince-Vent pour le passage de la flamme olympique du 21 juillet 2024

Décision n°2024/107 du 16 juillet 2024

Convention de mécénat avec MCT pour le passage de la flamme olympique du 21 juillet 2024

Décision n°2024/108 du 16 juillet 2024

Convention de mécénat avec X Road pour le passage de la flamme olympique du 21 juillet 2024

Décision n°2024/109 du 17 juillet 2024

Attribution du marché « Entretien, maintenance et contrôle des aires de jeux idoines sur la commune de Chennevières-sur-Marne »

Décision n°2024/110 du 17 juillet 2024

Attribution du marché « réalisation de la peinture et de signalisation horizontale au sol du parking souterrain Germaine Tillon

Décision n°2024/111 du 18 juillet 2024

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain en date du 10.07.2024

Décision n°2024/112 du 19 juillet 2024

Convention de mécénat avec Premium goods pour le passage de la flamme olympique du 21 juillet 2024

Décision n°2024/113 du 19 juillet 2024

Convention de partenariat avec Fitness Park pour le passage de la flamme olympique du 21 juillet 2024

Décision n°2024/114 du 19 juillet 2024

Convention de partenariat avec Carrefour Pince-Vent pour le passage de la flamme olympique du 21 juillet 2021

Décision n°2024/115 du 19 juillet 2024

Convention de partenariat avec METRO Chennevières dans le cadre du passage de la flamme olympique du 21 juillet 2024

Décision n°2024/116 du 25 juillet 2024

Modification de la régie d'avances du théâtre Roger Lafaille

Décision n°2024/117 du 25 juillet 2024

Modification de l'encaisse de la régie recette « Education Enfance Jeunesse »

Décision n°2024/118 du 25 juillet 2024

Contrat de cession du spectacle « Canopée » du 06 avril 2025

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 26 septembre 2024 et de l'affichage le 26 septembre 2024

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de sa télétransmission au contrôle de légalité et de sa publication en ligne sur le site internet de la mairie de Chennevières-sur-Marne.

En application de l'article L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration, le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification à l'adresse suivante : 14 avenue du Maréchal Leclerc 94430 Chennevières-sur-Marne.

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Melun - sis 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit. Ce recours contentieux peut être formulé par voie dématérialisée via l'application « télérecours citoyens » (accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).